



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mil seize, le 25 mars à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de PLOGONNEC (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Christian KERIBIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 mars 2016

Présents : Christian KERIBIN, Martine MORVAN, Pierre MOENNER, Isabelle GUEGUEN, Pascal LE GOFF, Annick PHILIPPE, Jean Luc RENEVOT, Loïc URVOAS, Marie Thérèse DANTIC, Daniel PLOUZENNEC, Didier LEROY, Anne LE HENAFF, Sandrine DOMINIQUE, Pascal LE ROUX, Marie Line BOURDIN, Benoît LE BAIL, Caroline MARONAT, Annabelle CHARDONNEL, Terence CARPENTIER, Yoann SEZNEC.

Absents : Joëlle HOUPERT (pouvoir à Marie Thérèse DANTIC), Olivier PENNANEAC'H (pouvoir à Pierre MOENNER), Carole LE FLOCH (pouvoir à Térance CARPENTIER).

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la séance du 26 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire rappelle au Conseil qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal avait décidé, par délibération du 30 mars 2014, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions.

Section de fonctionnement :

SEGILOG – Droits utilisation des logiciels – 6 528.00€TTC
ARMOR BOIS – Bois préau école Paul GAUGUIN – 4 212.96€TTC
EVERRIS – Engrais terrain de foot – 2 671.20€TTC
VULCAIN PREVENTION – Vérification annuelle parc extincteurs – 1 897.64€TTC
GROUPAMA – Assurance multirisques – 15 953.99€TTC
GROUPAMA – Assurance flotte automobile – 3 727.94€
SOFAXIS – Assurance statutaire – 38 278.01€TTC
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – Formation-Action Pôle enfance-jeunesse – 3 287.00€TTC

Section d'investissement :

DCI ENVIRONNEMENT – Mise à jour schéma directeur eaux pluviales/PLU - 924.00€TTC
COLAS CENTRE OUEST – Ordre de service n°1 2016, Voirie – 17 929.20€TTC
ART CAMP – Cloche Chapelle Saint Thégonnec – 5 042.40€TTC
VULCAIN PREVENTION – Plan sécurité incendie divers bâtiments – 1 726.20€TTC

LACROIX SIGNALISATION – Signalétique verticale lotissement Kergaradec – 1 187.98€TTC
ERDF – Création réseau éclairage public, lotissement Kergaradec – 1 189.01€TTC
MANUTAN COLLECTIVITES – Equipement mobilier école Paul GAUGUIN – 3 236.30€TTC

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, prend acte que la liste des décisions prises lui a été présentée.

3 : FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT

Madame PHILIPPE, adjointe aux finances et à l'administration générale rappelle au Conseil municipal qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation du résultat du compte administratif 2015 de la section de fonctionnement qui s'élève à 429 232.17€.

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2015 est de - 80 406.52€. Mme PHILIPPE informe le Conseil que la commission des finances, réunie le 11 mars dernier, propose d'affecter la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 à la section d'investissement du B.P. 2016.

Recette d'investissement - compte 1068 : 429 232.17€
Solde disponible : 0.00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme PHILIPPE et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE VALIDER l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

4 : FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Dans le cadre du vote du budget primitif 2016, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les taux d'imposition des trois taxes : taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et taxe du foncier non bâti.

La Commission des finances qui s'est réunie le 11 mars dernier a proposé d'augmenter les taux en vigueur de 2%. Ainsi, les différents taux fixés pour l'année 2016 sont les suivants :

- Taxe d'habitation (TH) : 14.24%
- Taxe sur le foncier bâti (TF) : 15.85%
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 36.07%

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE FIXER les taux d'imposition tels que précédemment définis.

5 : FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Madame Annick PHILIPPE, adjointe aux finances et à l'administration générale présente au Conseil municipal le projet de budget examiné en commission des finances du 11 mars 2016.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 940 108.57€	1 940 108.57€

dont 352 901.96€ en résultat prévisionnel au compte 023, virement à la section d'investissement.

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
2 026 640.76€	2 026 640.76€

reprenant les principales dépenses et recettes suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Remboursement d'emprunt	174 974.24€	
Opérations d'équipement		
➤ 159 Complexe sportif	1 055 968.00€	115 000.00€
➤ 163 Achat de matériel	94 899.84€	6 000.00€
➤ 164 Acquisition foncière	15 000.00€	0.00€
➤ 165 Travaux bâtiments religieux	60 202.33€	3 830.00€
➤ 166 Travaux de voirie	161 000.00€	18 828.00€
➤ 173 Travaux de bâtiments	20 080.00€	0.00€
➤ 177 Aménagement Mairie	2 975.80€	0.00€
➤ 182 Extension garderie	232 268.75€	201 399.60€
Opérations d'équipements hors programme	61 565.28€	16 250.00€

Mme PHILIPPE informe le Conseil municipal que l'équilibre du budget nécessite l'inscription d'un emprunt d'équilibre, d'un montant de 763 561.66€, ce qui ne préjuge pas de sa réalisation en 2016.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme PHILIPPE et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE VOTER le budget primitif 2016 tel que présenté ci-dessus ;

D'AUTORISER le Maire à solliciter les financements bancaires nécessaires.

6 : OGECE ECOLE SAINT EGONNEC – PARTICIPATION FINANCIERE 2016

Mme GUEGUEN rappelle au Conseil municipal que dès lors qu'une école privée a conclu un contrat d'association avec l'Etat pour son financement, la Commune siège de l'école privée doit participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des classes primaires et/ou maternelles.

Monsieur le Maire rappelle le contrat d'association conclu en date du 11/09/1979 entre le Préfet du Département du Finistère et les représentants de l'établissement et de l'association gestionnaire qui précise que la commune de Plogonnec participe aux dépenses de fonctionnement (matériel) pour la totalité des élèves.

Ce montant est fixé à 653.54€ par élève correspondant au coût moyen des élèves des écoles publiques de la commune sur la base du compte administratif 2015.

Il est proposé de fixer la participation de la commune pour l'année 2016 à 51 630€. Le paiement de cette participation s'effectuera en 3 fois aux dates de versements suivantes :

- 31 mars
- 31 juillet
- 31 octobre

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme GUEGUEN et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 22 voix pour (ML. BOURDIN ne prend part au vote,

DE FIXER la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Egonnec à 51 630€ pour l'année 2016.

7 : FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Madame Annick PHILIPPE, adjointe aux finances et à l'administration générale présente au Conseil municipal les propositions de la Commission des finances, qui s'est réunie le 29 février 2016, concernant le vote des subventions aux différentes associations ayant présentées une demande pour l'exercice 2016.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2016
FNACA	560,00€
ECUREUILS SPORTIFS FOOT <i>(Terence CARPENTIER ne prend pas part au vote)</i>	1 800,00€
TENNIS CLUB GUENGAT-PLOGONNEC	550,00€
CLUB DE LOISIRS (Bourg)	100,00€
GP – GP MONDIAL PUPILLES	225,00€
CLUB CYCLO V.T.T. <i>(Benoit LE BAIL et Daniel PLOUZENNEC ne prennent pas part au vote)</i>	600,00€
DOJO DU PORZAY	650,00€
COMITE DES FETES DU CROEZOU	100,00€
WARMAEZIENS	300,00€
PLOGONNEC MOTO CLUB <i>(Pascal LE GOFF ne prend pas part au vote)</i>	100,00€
BMX CORNOUAILLE <i>(Annabelle CHARDONNEL ne prend pas part au vote)</i>	400,00€
CHORALE KAN AR NEVET	300,00€
PASSEURS DE MEMOIRE <i>(Yoann SEZNEC ne prend pas part au vote)</i>	300,00€
PREVENTION ROUTIERE	150,00€
ASSOCIATION JONATHAN PIERRES VIVANTES POUR LE FINISTERE	50,00€

INITIATIVES CULTURELLES ORIGINALES :

Par délibération en date du 27 janvier 2012, le Conseil municipal a fixé les règles de participation financière de la commune pour les initiatives culturelles originales portées par les associations locales et organisées sur la commune. Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- Action culturelle ponctuelle portée par une association locale,
- Action réalisée sur la commune,
- Projet présenté sur l'imprimé spécifique disponible à la mairie ou sur le site de la commune avec les pièces jointes,
- Participation de la commune à 30 % du coût total du projet plafonné à 1 500 € par action,

- Versement en 2 temps : acompte de 50 % après décision d'attribution de la subvention puis solde à terme échu sur présentation des comptes arrêtés à l'issue de la manifestation (copie des factures des frais engagés).

ECOLES :

DISPOSITIFS	MODALITES DE CALCUL
ARBRE DE NOEL 2016	9,00 € par enfant (<i>montant à actualiser en septembre 2016</i>) Attribution à chaque école calculée en fonction des effectifs de la rentrée scolaire 2016-2017
PROJETS PEDAGOGIQUES DES ECOLES	Participation de la commune à un projet pédagogique annuel par école, Participation des associations de parents d'élèves à 50 % du coût du projet à minima, Participation de la commune de 10 € par enfant maximum et plafonnée à 20 % du montant total du projet, Examen préalable de la demande en commission enfance - jeunesse pour vérifier l'éligibilité de la demande et présentation au Conseil municipal pour attribution d'une participation le cas échéant.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme PHILIPPE et délibéré, décide, après les votes à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ATTRIBUER les subventions aux différentes associations telles que présentées ci-dessus.

8 : EXTENSION HALLE DES SPORTS - CREATION D'UNE SALLE MULTIACTIVITES – VALIDATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE (APS)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 2013-004 du 18 janvier 2013 concernant la validation du programme du projet d'extension de la halle des sports – salle multi activités d'environ 467m² pour un montant prévisionnel d'opération à 824 186.29€HT dont 653 800€HT en estimation d'enveloppe de travaux au stade programme.

Par délibération du 10 février 2014, le montant prévisionnel de travaux a été ramené à 500 000€HT compte tenu des investissements déjà lancés sur la commune et notamment l'extension de l'accueil périscolaire.

Néanmoins, Monsieur le Maire indique qu'aux termes des études de faisabilité, ce montant ne pourra être tenu et que le projet a fait l'objet des différentes modifications suivantes :

- Implantation de l'équipement : initialement projeté à l'arrière de la halle des sports, le **projet de nouvelle salle multi-activités sera implanté en façade** en raison de la mauvaise portance du sol (remblais) qui aurait nécessité des surcoûts importants sur les fondations ;
- **Réduction de l'emprise au sol de l'extension mais maintien des surfaces nouvelles créées** : la salle multi-activités passe de 467m² à 362m² mais une salle d'activités (92.33m²) est créée à l'étage de la halle des sports en lieu et place d'un dégagement ;
- **Intégration au projet des travaux de mise aux normes « personnes à mobilité réduite »**
Le nouveau projet permet et intègre le réaménagement du hall d'accueil qui sera commun aux 2 équipements. Il prévoit la reprise de l'ensemble des sanitaires, la création de vestiaires et de rangements pour les matériels. Il permet également l'accès à l'étage de la halle des sports. Ces travaux sont en cohérence avec la programmation retenue à l'agenda d'accessibilité voté par le conseil en septembre 2015 ;

- **Amélioration de l'isolation thermique des espaces communs** à la halle des sports et la salle multi activités projetée (hall commun, salle de réunion, sanitaires et vestiaires).

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avant-projet sommaire concernant le projet de création d'une salle multi-activités.

Il précise que ce projet a fait l'objet d'une présentation à la commission des finances élargie le 16 mars dernier et que la commission des finances propose au Conseil de valider l'opération, au stade APS, telle décrite ci-dessous :

- Un projet de création de salle multi-activités :
 - o Création d'une grande salle multi-activités de 362 m² compartimentée en 2 espaces distincts séparés par un rideau amovible ;
 - o Création de 2 rangements de 40.64 m² et 21.78 m² ;
 - o Création de 2 vestiaires avec 2 cabines de douches PMR de 19.62 m² et 22.44 m² ;
 - o Création d'un dégagement de 19.35 m² ;
 - o Création d'un palier à l'étage de 10.45 m².
- Un projet de réaménagement : réalisation d'une entité thermique (isolée, chauffée et ventilée) comprenant la salle d'activités à l'étage, le hall, la salle de réunion, le bureau et les sanitaires PMR du rez-de-chaussée :
 - o Agrandissement du hall de la halle des sports existante et conjointe pour une nouvelle surface totale de 43.55 m² ;
 - o Aménagement d'une salle d'activités chauffée de 92.33 m² à l'étage ;
 - o Aménagement de 2 sanitaires PMR de 15,52 m² et 14.86 m² au rez-de-chaussée ;
 - o Aménagement d'un dégagement de 4.52 m² au rez-de-chaussée ;
 - o Aménagement du local « Batteries » de 1.68 m² au rez-de-chaussée ;
 - o Aménagement du local « TGBT » de 1.89 m² au rez-de-chaussée ;
 - o Aménagement du rangement de 12.08 m² au 1^{er} étage ;
 - o Remplacement de l'escalier non PMR d'accès au 1^{er} étage ;
 - o Construction d'un élévateur PMR entre le rez-de-chaussée et l'étage.

Au stade APS, l'enveloppe prévisionnelle de travaux de 740 000€HT dont 525 000€HT pour la création de la salle multi-activités et 215 000€HT pour les travaux de réaménagement, mise aux normes PMR et isolation thermique des équipements.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération globale est le suivant :

Dépenses €HT		Recettes €HT	
Estimation de l'enveloppe de travaux	740 000,00	DETR2014 (acquis)	100 000,00
Forfait AMO	72 600,00	Crédits du ministère Intérieur (acquis)	15 000,00
Études, SPS & CT	15 000,00	FSIL – sollicité 40%	355 040,00
VRD, réseaux	40 000,00	Région, contrat de pays Sollicité (10% plafonné 100 000€)	88 760,00
Divers (Assurances, frais d'insertion)	10 000,00	Département, Contrat de territoire Sollicité (10% plafonné à 60 000€)	60 000,00
Équipements matériels	10 000,00	Autofinancement	268 800,00
TOTAL	887 600,00	TOTAL	887 600,00
TOTAL TTC	1 065 120,00	TOTAL TTC	1 065 120,00
Dépenses €HT		Recettes €HT	

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Avant-projet sommaire : Mars 2016
- Avant-projet définitif : Avril 2016
- Dépôt du permis de construire : Avril 2016
- Consultation des entreprises : Mai 2016
- Notification des marchés : Juillet 2016
- Début des travaux : Septembre 2016
- Délai global d'exécution du chantier : 7.5 mois (hors congés annuels)
- Achèvement des travaux : Avril 2017

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE VALIDER l'avant-projet sommaire tel que présenté,

DE VALIDER le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,

DE SOLLICITER, compte tenu de l'évolution du projet, une dérogation pour le commencement des travaux dans le cadre de la D.E.T.R. 2014 accordée,

DE PRESENTER des dossiers des demandes de subventions auprès du Département, de la Région et du Fonds de soutien à l'investissement local sur la base de ce projet,

D'AUTORISER M. le Maire à poursuivre les études pour aboutir à l'APD et au permis de construire concernant la création d'une salle multi activités et réaménagement de la halle des sports.

9 : AFFAIRES FONCIERES : LANDIBILIC - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur MOENNER, Adjoint au Maire à la voirie, informe le Conseil municipal de la demande de l'OPAC de Quimper Cornouaille concernant la cession des voies, espaces verts et délaissés de voirie de l'ensemble dénommé « lotissement de Landibilic » dans le domaine public communal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 318-3 considérant que la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut être transférées d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées,

Vu la convention de rétrocession « Lotissement de Landibilic » signée le 13 mars 2007,

Considérant que les délibérations concernant le classement des voies sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. MOENNER et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ACCEPTER la cession amiable des biens OPAC de Quimper Cornouaille situés dans l'ensemble « Lotissement de Landibilic » conformément au plan de rétrocession et annexé à la présente délibération à savoir :

- La voie centrale dite « rue de Landibilic » et ses espaces de stationnement (parcelle AB14 pour 5 806m²) ;
- Le bassin de rétention des eaux pluviales (parcelle AB43 pour 3 684m²) ;
- Les parcelles AB 136 et 137 pour 389m² et 28m² respectivement ;

DE CLASSER, après acquisition, lesdits biens dans le domaine public communal ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession qui sera réalisée par un acte administratif dont les frais seront portés à charge de la commune.

10 : AFFAIRES FONCIERES – ECHANGE DE VOIES A MANER BEULIEC

Par délibération 2016-016 du 26 février dernier, le Conseil a approuvé le principe de la double vente des voies au lieu-dit Maner Beuliec. Il convient de préciser que le prix de cession des chemins est respectivement fixé à 919.50€, soit 1.5€/m² correspondant à l'estimation des domaines transmise le 22 janvier 2016.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. MOENNER et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE FIXER le prix de cession des chemins au lieu-dit Maner Beuliec à 919.50€.

11 : INFORMATIONS DIVERSES

- **Calendrier des manifestations 2016 :**

- Vendredi 1^{er} avril : cours de danse bretonne à l'Arpège - comité de jumelage
- Samedi 23 avril : spectacle théâtral, à l'Arpège - ULAMIR
- Dimanche 24 avril : après-midi jeux en famille MPT de Saint Albin - ULAMIR
- vendredi 27 avril à l'Arpège, réunion information - SIVALODET

- **Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public :**

- L'État, le Conseil départemental du Finistère ont engagé un diagnostic sur la présence et l'offre de services à la population sur les territoires, afin de cerner au mieux les besoins exprimés par les habitants. Cette étude contribuera à alimenter la réflexion sur les enjeux du schéma et les propositions d'actions de ce dernier.
- Une consultation de la population est engagée au travers d'un questionnaire à remplir en ligne sur Internet ou disponible à l'accueil de la Mairie.

- **Modification de la desserte des transports scolaires :**

- Ligne 20 au départ de Z.A. de Boutéfelec sera modifiée à la rentrée de septembre 2016 avec un départ sur un nouveau point d'arrêt « Kergaradec » qui sera aménagé rue des écoles à proximité de l'école Saint Egonnec. Cette implantation permettra le stationnement des parents sur les parkings avoisinants l'école.
- Les arrêts « Calvaire » au foyer communal, Lézoudoaré et Pont péronic seront supprimés à compter de cet été 2016.

- **SIVALODET :**

- Retour au bon état écologique des cours d'eau ;
- Charte du bon jardinier ;
- Breizh bocage : création d'un poste d'un technicien et création de 10km en 2016, 15km en 2017 et 20km les années suivantes ;
- Entretien et restauration des cours d'eau sur l'Odet et ses affluents ;
- Lutte contre les espèces invasives ;
- Études d'aménagement d'ouvrages pour la continuité écologique ;
- Schéma de carénages

La séance est levée à 22h30 et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Christian KERIBIN

